



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Charleville-Mézières, le 15 février 2021

POINT DE SITUATION N° 250

Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (**en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent*).

Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19

Point de situation au 15 février 2021 :

Cas confirmés COVID : 16 401 (+109)
Personnes hospitalisées en service de réanimation : 9 (-2)
Personnes hospitalisées en service de médecine infectieuse : 17 (-10)
Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 49 (-)
280 décès à l'hôpital (+3)
139 décès en EHPAD (+2)
812 retours à domicile (+13)

Indicateurs COVID-19 dans les Ardennes

Taux d'incidence (1) : 119,4 (159,7 au 12 février)

Taux de positivité (2) : 4% (4,9% au 12 février)

(1) Le taux d'incidence pour 100 000 habitants sur 7 jours glissants correspond au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9 ; J-3] pour 100 000 habitants.
L'indicateur est vert si <10, orange si compris entre 10 et 50, rouge >50.

(2) Le taux de positivité sur 7 jours glissants correspond à la part de tests positifs obtenus sur le nombre total de tests réalisés.
L'indicateur est vert si <5 %, orange si compris entre 5 et 10 %, rouge >10 %.

Par décret du 15 janvier 2021 portant modification des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le couvre-feu à partir de 18h a été étendu à l'ensemble du territoire métropolitain à partir du 16 janvier 2021.

Le décret n° 2020-1582 du 14 décembre 2020 a organisé la sortie du confinement et le passage en régime de couvre-feu (modification du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire).

Par ailleurs, le préfet des Ardennes a signé le 30 octobre dernier un arrêté précisant un certain nombre de mesures complémentaires, relatives en particulier à l'obligation du port du masque. Cet arrêté reste applicable.

Enfin, le préfet des Ardennes a signé le 1^{er} janvier 2021 un arrêté fixant le couvre-feu à 18h à compter du 2 janvier 2021.

Le tableau des mesures applicables a été mis à jour à la suite du décret du 30 janvier 2021, relatif notamment aux commerces et aux déplacements hors ou à l'entrée du territoire national.

Point sur la vaccination dans le département des Ardennes

Centres de vaccination :

A ce jour, 15 centres de vaccination ont ouvert :

Centres fixes : CH Charleville-Mézières, centres de Fumay, Rethel, Sedan et Vouziers
COSEC de Villers Semeuse, salle des fêtes de Vrine-aux-Bois

Micro-centre – Maison de santé : Mouzon, Signy-le-Petit, Rocroi et Signy l'Abbaye

Micro-centre – autres : Mairie de Buzancy, Aubrives, Bogny-sur-Meuse et Givet

Au 15 février : 12 290 injections depuis le début de la campagne dont une partie de 2ème injection (tous publics confondus).

CYBERSECURITE

TousAntiCovid : Un phishing imite le SMS gouvernemental. Le gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation par SMS pour la nouvelle version de son application TousAntiCovid. Mais une campagne de phishing par SMS imite cette campagne afin de diffuser un logiciel malveillant sur Android.